

LEUZE-EN-HAINAUT

Un monde aux Folies leuzoises

De l'avis de tous, Leuze-en-Folie 2017 a été un grand cru. Des rues noires de monde et bien garnies d'échoppes et d'activités variées, des animations permanentes et deux beaux points de chute devant le podium de la Grand-Place et sur la place du Jeu de Balle. Du spectacle tous publics des deux côtés et un beau succès pour Marco, le sosie de Johnny Hallyday qui a repris les grands succès du plus belge des chanteurs français et mis un feu d'enfer chez les fans du grand Johnny. Leuze s'est transformé en un petit Bercy pendant que les accros mitraillaient leur « idole des jeunes ». Le podium s'est fait « pénitencier » et on a « dansé le twist » et « retenu la nuit » jusqu'à ce que Roméo Elvis & le Motel prennent la relève.

Plus loin, Orphéa Gorski



Les danseuses leuzoises de la Team Dance forever devant leur public.

proposait un spectacle de funky latino et de la « feeling dance ». Une toute belle prestation de sa Team Dance Forever. Des musiques surprenantes et une chorégraphie soignée et résolument avant-gardiste. Mais avec le petit chignon sur la tête qui rappelle les fondamentaux de la danse classique.

Le groupe comptait une bonne vingtaine de danseuses et danseurs de 8 à 26 ans, « tous heureux de l'occasion qui leur est offerte de présenter leur travail dans leur ville. »

Un bonheur partagé par le public qui a rappelé les artistes à plusieurs reprises.

Dans l'optique coup de folie, on peut souligner la belle initiative d'un groupe d'amis venus brûler les marionnes de leur copain qui se marie en juillet.

En voilà une bonne idée à généraliser... ■

Miland

Les marronnes de Kevin

Enterrer sa vie de jeune homme, c'est toujours un grand moment. Les amis de Kevin Mairie, qui se marie en juillet, lui ont « suggéré » d'anticiper et de brûler ses marronnes le jour de Leuze-en-Folie. Et c'est une belle bande de « potes », vêtus de couleurs vives, qui a ainsi déambulé dans le centre-ville pour soumettre Kevin aux habituelles obligations de cette sympathique coutume. ■

Miland



Kevin Mairieux s'est soumis aux habituelles obligations de cette sympathique coutume.

Fan de Marco et aussi de Johnny

Depuis toujours, Philippe Honnorez suit Marco Moyart dans ses « cover » de Johnny Hallyday. Depuis cinq ans, il est même membre de sa « garde rapprochée ». Avec mes amis, « nous soignons tout. Nous participons au montage et au démontage. Je photographie. Le retrouver sur scène, c'est toujours un plaisir. Mais le retrouver dans ma ville, à l'occasion de Leuze-en-Folie, c'est encore mieux. » ■

Miland



Philippe Honnorez.

Quel projet solidaire soutenez-vous ?

À vous de voter !

www.generations-solidaires.be

Gs
Généralions
solidaires

FRASNES-LEZ-ANVAING Conseil communal

Ceci n'est pas une piste cyclable !

Comme souvent, mardi soir, c'est une question orale posée à l'issue de l'examen de l'ordre du jour qui aura le plus alimenté le débat.

• Pascal LEPOUTTE

Pour Michel Delitte, la mise en œuvre du nouveau marquage au sol – notre édition du 26 avril – entre Frasnes-lez-Buissenal et Moustier, pose problème : « On donne l'impression que cet espace est réservé aux cyclistes alors que ce n'est pas le cas. Et en certains endroits, où le marquage est fait sur les places de stationnement de riverains, c'est un grand danger pour le cycliste qui doit déboîter. »

En outre, ajoute le conseiller cdH, qui encadre régulièrement de jeunes cyclistes sur la route, « le croisement entre la rue des Blancs Arbres et la route de Grandmetz (face à la nouvelle entrée de Ets Rosier), est encore plus dangereux en raison des priorités de droite de ce carrefour mais aussi par le fait que certains poids lourds prennent cette priorité de droite sans même ralentir auparavant et font un "tout droit" vers l'usine. Je réclame depuis des années un aménagement plus sécurisé à cet endroit où on pourrait réaliser, pourquoi pas, un rond-point ou une délimitation avec des séparateurs New jersey rouge et blanc. »



L'espace « de partage » n'est pas une piste cyclable. Les voitures ont le droit de stationner sur le marquage.

Un espace partagé Jacques Dupire rappelle que ce marquage ne va pas actuellement jusqu'à la limite de Grandmetz : « Il s'arrête au niveau de la piste cyclable, qu'il faudra d'abord bien nettoyer avant de poursuivre. » Mais surtout, insiste l'échevin de la Mobilité, l'aménagement récemment réalisé n'est en rien une piste cyclable : « C'est ce qu'on appelle un espace suggéré, destiné à mettre en éveil l'automobiliste dans le cadre d'une bonne cohabitation entre les deux roues et les voitures. On peut stationner sur cet espace. Une piste cyclable n'est pas envisageable, cela poserait beaucoup trop de problèmes aux riverains. Les cyclistes n'ont pas de quelconque priorité. »

Le colistier Pierre Parez enfonce le clou : « Ça donne une fausse impression de sécurité aux gens qui l'utilisent. » Valéry Gosselain (MR) estime qu'au lieu de critiquer, les conseillers cdH feraient mieux de relayer à leur ministre les problèmes réels de sécurité qui se posent le long de la N60 : « C'est

du suicide. Là, on ne peut pas emprunter la piste cyclable ! »

M. Delitte fera valoir qu'il intervient régulièrement en ce sens au niveau du SPW. Et c'est vrai que la réaction courroucée de l'échevin du Tourisme n'apparaît pas des plus justifiées.

En prévision du RAVel

Toujours à Moustier, alors qu'il est question des travaux d'aménagement de l'ancienne voie de chemin de fer aux abords de l'école communale, le mandataire moustinois (NDLR : comme le PS Jacky Foucart) va plus loin : « Nous suggérons le prolongement de cette partie réaménagée de la ligne jusqu'au croisement avec l'ancienne ligne 86 Leuze-Frasnes, ce qui offrirait directement aux usagers faibles la possibilité de rejoindre l'ancienne gare de Frasnes via la voie qui deviendra bientôt – enfin, on l'espère... – un tronçon du RAVel. Ce sera un fameux plus. »

Mais cela dépendra sûrement aussi de la volonté de la Commune de Leuze-en-Hainaut de poursuivre l'aventure de son côté ! ■

VITE DIT

Une caméra mobile de surveillance performante

L'essai de la caméra mobile de surveillance, dans le cadre de la lutte contre les incivilités, a été conduisant : l'auteur d'un dépôt sauvage de déchets a pu être identifié. Le coût du matériel (6 500 euros) est peut-être élevé, mais justifié afin de respecter la vie privée, estime le bourgmestre. Seule le directeur général pourra visionner les images. « Les associations pourront-elles aussi l'utiliser ? » demande Didier Verdoncq (Écolo). « Non, répond Jean-Luc Crucke, mais elles peuvent toujours dénoncer. »

Bonnes nouvelles

Après les accords reçus pour la subvention par la Région des travaux (buvette et vestiaires) à l'AC Anvaing et l'étude de faisabilité pour la Maison rurale « La Gigale » (+/- 50 000 euros), le conseil d'administration de la Sofico a approuvé vendredi la mise en adjudication du parking de covoiturage au pied des sorties frasnoises de l'autoroute A8. Le projet, estimé à 550 000 € HTVA (en ce compris le génie civil, l'électromécanique et les impétrants), sera réalisé sur un terrain agricole au rond-point des Fourmis. Il comprendra aussi une zone de stationnement pour vélo-moto ainsi qu'un bassin de rétention avec des plantations. Il s'agit là d'une excellente nouvelle pour la sécurité des automobilistes qui avaient pour habitude de stationner leur véhicule le long de la N 60 avec tous les risques que cela engendrait. Cela fait maintenant dix ans que nous avions attiré pour la première fois l'attention de nos lecteurs sur cette problématique.

De la chèvre ou du mouton ?

Pierre Parez (cdH) se demande qui est responsable « au niveau des bassins ». Parce qu'on a retrouvé un mouton qui pourrissait depuis plusieurs semaines derrière la chapelle de Boutigies, à la rue Oscar Soudant.

« C'est moi ! », réplique l'échevin Valéry Gosselain en expliquant que les premiers Soay sont effectivement en fin de vie, mais... qu'un citoyen « normal » n'attend pas la réunion du conseil communal pour prévenir de la

présence d'un tel cadavre : « On peut me contacter. »

Le bourgmestre Jean-Luc Crucke intervient pour déclarer qu'on ne peut pas laisser dire n'importe quoi : « D'abord, ce n'était pas un mouton mais une chèvre, et le personnel communal n'a pas à assurer ce genre de ramassage. On a fait appel à une société privée... mais elle a mis trois semaines pour venir. La Commune n'a rien à se reprocher dans cette affaire ! » P.L.

MONTRÉUL-AU-BOIS



Avant / Après

Découpe de presse en main, et sur base d'informations qui lui ont été rapportées, Michel Delitte (cdH) attire l'attention de la majorité sur l'état déplorable du monument (à la mémoire de deux résistants locaux et d'un aviateur américain) du Caillois. Le « hic », c'est que la photo de l'article de notre journal (image de gauche) date de 2014 et que depuis, le monument montréulois a bien été restauré (photo de droite). L'échevin de la Citoyenneté André Duthy assure qu'il restait attentif à la question : « Je ne supporte pas, par exemple, qu'on ne puisse plus lire les lettres des noms des victimes. » Jean-Luc Crucke voit là une tentative supplémentaire de dévalorisation de l'image de l'entité. Mais peut-être le conseiller s'est-il tout simplement « planté » ?